

F. F. NATATION

Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 7 juillet 1932

148 avenue Gambetta 75020 PARIS

AUTORISATION
DE DEPLACEMENT

solicite l'autorisation de participer à
qui aura lieu

Celui-ci s'engage à se soumettre aux règlements de la FEDERATION
FRANÇAISE DE NATATION qui régissent le sport amateur de la natation lors
de la réunion citée ci-dessus.

Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont "amateurs" au
sens des règlements de la F.F.N.A.

Signature du Président du Club et tampon :

AVIS DU COMITE DEPARTEMENTAL

Autorise N'autorise pas

Signature :

AVIS DU COMITE REGIONAL

Autorise N'autorise pas

Signature :

AUTORISATION

ACCORDEE

REFUSEE

Paris le

Le Secrétaire Général,

Signature :